

LA JEUNESSE ET LE MOUVEMENT SYNDICAL



Le mouvement syndical de la jeunesse et ses militants

par V. Thijs

Il nous a été donné déjà de signaler ici que l'idée de la constitution de groupements syndicaux de la jeunesse gagne du terrain. Aujourd'hui, nous mettrons simplement en évidence les grandes possibilités qu'offrent ces groupements pour le Plan du Travail. Je songe aux « brigades de choc », formées par les jeunes propagandistes, qui répandraient le Plan dans le milieu le plus difficile à travailler, celui de la jeunesse non inféodée à nos mouvements de jeunesse ouvrières, de jeunes gardes, de jeunes syndicales, des dizaines de milliers de jeunes chômeurs, non syndiqués, indifférents.

Mais, nous reviendrons sur ce sujet dans un prochain article.

Aujourd'hui, nous aborderons une question d'ordre organique et pratique.

Nous ne sommes pas restés en défaut d'y attirer l'attention dans toutes les régions où nous avons plaidé les possibilités d'organisation de la jeunesse syndicale.

Aujourd'hui, nous le faisons dans l'organe de la Commission syndicale, à l'intention de ceux qui se préoccupent de ce problème.

Nous dirons que parmi les grosses difficultés avec lesquelles il faut compter, il y a celle de la *formation des militants*. Trouvez l'*élément jeune capable*, et la possibilité d'existence de votre groupement syndical de la jeunesse sera assurée pour 75 p. c. Sans doute, la composition de programmes, la publication de lecture pour les jeunes, l'administration d'un groupe, sont des points

d'une importance capitale, ce qui n'empêche cependant pas, qu'ils n'ont une valeur réelle que si le groupe *vit*, c'est-à-dire lorsque la condition primordiale, celle de la désignation d'un dirigeant qualifié, est remplie.

Que l'on nous permette de donner un conseil à ce sujet. A Anvers, au point de vue des effectifs, nous avons appris à apprécier l'importance de cette question.

Au sein de l'organisation syndicale de la jeunesse, à Anvers, la formation de militants de la jeunesse est depuis toujours le point litigieux.

Deux thèses s'y sont confrontées. Les uns étaient d'avis, qu'avant tout, il fallait réunir un certain nombre de membres; peu à peu, les meilleurs éléments, les éléments les plus habiles, se détacheraient, se placeraient à l'avant-plan. Les autres voulaient d'abord chercher les dirigeants, et puis travailler au développement de l'organisation.

Anvers a appliqué la première méthode. Bien que nous puissions dire qu'en général, notre œuvre de la jeunesse fait des progrès, il nous faut quand même reconnaître que le manque de militants de la jeunesse se fait rudement sentir. J'ose même affirmer que si nous avions eu un solide cadre de dirigeants, nos effectifs auraient pu être le double de ce qu'ils sont aujourd'hui. D'autre part, la qualité aurait accru en fonction du nombre de membres.

Il n'est pas sans intérêt de le signaler ici. Que les futurs fondateurs d'organisations syn-

dicales de la jeunesse en dégagent la leçon nécessaire.

Cela nous mènerait trop loin, si nous examinions en détail les qualités requises des aspirants militants des groupements syndicaux de la jeunesse. Nous nous proposons de le faire prochainement.

Il y a une autre question qui me paraît être provisoirement plus intéressante. C'est celle-ci: Où trouverons-nous les militants de la jeunesse? Et nous répondons immédiatement: *Dans les milieux syndicaux dirigeants actuels.* Ha! nous savons bien que chacun est surchargé de travail: il y a l'action syndicale, l'action politique, le chômage, etc. Il est clair que bien des militants ne pourraient songer à s'occuper de l'œuvre de la jeunesse. Mais, il y en a aussi d'autres. Si l'on nous demandait pourquoi si peu de militants et salariés et appointés s'occupent de l'œuvre de la jeunesse, notre réponse serait aussi brève que précise:

1° Trop peu se rendent compte de l'importance du mouvement de la jeunesse! Des affirmations platoniques ne nous servent à rien; elles nous font hausser les épaules. Il nous faut quelque chose de positif.

2° Même ceux qui reconnaissent la nécessité du mouvement de la jeunesse ne sont, la plupart du temps, pas portés à y participer d'une manière active, parce que le travail est ingrat, parce que l'on n'y récolte pas un succès facile, et parce que l'on n'y a pas l'occasion de se rendre populaire.

C'est là un prétexte impardonnable de la part des jeunes militants syndicaux. Ils sacrifient l'intérêt d'un mouvement à la popularité personnelle. Ce qui est peu sérieux.

Nous ne songeons pas à réclamer de chaque jeune dirigeant syndical qu'il se charge de la direction de l'un ou de l'autre groupement de la jeunesse. Mais, ils pourraient rendre des services inestimables pour l'organisation, l'administration, la composition des programmes, la fixation des directives.

Entre-temps, nous prenons les choses telles qu'elles sont. Il nous faut avancer.

J'espère, toutefois, que d'aucuns réfléchiront sur le contenu de cet article. Cela ne pourrait qu'être utile au mouvement syndical en particulier, et au mouvement ouvrier en général.

Effets du chômage sur les enfants de chômeurs

Du point de vue santé.

Les statistiques officielles ne nous fournissent pas de renseignements à ce sujet. Il n'y a même pas de statistiques générales de la santé des écoliers, fait dénoncé déjà par le docteur Sand (1).

Evidemment, il existe une statistique qui nous renseigne sur les causes de décès de notre population, classée par groupe d'âge, mais les chiffres de 1932 viennent seulement d'être publiés et nous ne possédons encore aucune donnée des années 1933 et 1934, qui sont précisément les plus intéressantes pour notre étude, étant donné que les effets du chômage sur la santé publique se font sentir surtout après coup.

Nous ne pouvons donc que nous baser sur les résultats des enquêtes partielles et toujours restreintes, entreprises par des personnes ou des organisations privées.

Il y a d'abord l'enquête de la Fédération des Syndicats du Centre, à laquelle nous avons consacré un article dans le *Mouvement syndical belge* (2).

Cette enquête porte sur 585 enfants de chômeurs de 8 à 14 ans et elle nous apprend que parmi eux il y eut 83 non débiles, 337 débiles et 165 grands débiles.

Il y a ensuite l'étude de la section liégeoise de la C. P. E. S. (1). Cette étude, qui nous fournit maints renseignements précieux sur la situation des écoliers en général et des enfants de chômeurs en particulier, ne contient que quelques rares chiffres sur la santé des enfants en âge d'école.

Ainsi, nous y trouvons le tableau suivant (p. 76):

Communes	Bien portants	En équilibre	Déficients
Grâce-Berleur	190	50	45
Sprimont	64	60	12
Vaux	34	33	11
Soumagne	90	20	15
Liège (plus écoles) .	278	123	53
Totaux	656 (60.8%)	286 (26.5%)	136 (12.6%)

Total général: 1,078

A première vue, les résultats de cette enquête semblent plus favorables que ceux du Centre. Ceci doit être attribué tout d'abord au fait que la statistique liégeoise porte sur tous les enfants des communes et écoles relevées, tandis que celle du Centre n'englobe que des enfants de chômeurs. Sans doute, la débilite parmi les enfants de chômeurs de l'enquête liégeoise est supérieure au chiffre de 12.6 p. c.

(1) Dr. Sand: *La Belgique sociale*, p. 24.

(2) Le numéro du 10 juin 1933, pages 152-156.

(1) *L'Enfant, le Maître, l'Ecole - Travail collectif.*

Puis, l'on ne peut comparer les termes « débiles » et « grands débiles » avec « en équilibre » et « déficients ».

Ainsi, pour ce qui concerne les enfants « en équilibre », ce rapport ajoute :

« Ils méritent toute l'attention du médecin et comme les déficients, ils exigent des soins spéciaux.

» Pour ces enfants, le docteur conseille la cure d'air et la suralimentation.

» Des enfants déclarés en équilibre ont été envoyés d'office en colonie scolaire.

» Il faut donc s'entendre sur la terminologie employée. »

D'après ce commentaire, la catégorie « en équilibre » comprend donc encore des cas douteux, qu'il faut ajouter aux déficients pour obtenir le pourcentage approximatif des débiles, qui est donc sensiblement supérieur aux 12.6 p. c. indiqués.

Dans son rapport au Congrès extraordinaire de la Commission syndicale, Galliaert cite les résultats d'une enquête du docteur Coole, faite sur 150 garçons et filles : « 40 p. c. des cas examinés n'avaient pas le poids normal à cause de sous-alimentation ; 10 p. c. parmi eux présentaient les signes d'affaiblissement général. »

Dans les très intéressantes études sociales de l'Institut de Sociologie Solvay, G. Jacquemyns fait très souvent mention de la mauvaise « santé » des enfants de chômeurs.

Nous avons jugé utile de citer quelques cas relevés par cet enquêteur consciencieux :

Ménage de 3 personnes : le père, 30 ans ; la mère, 27 ans ; un enfant, 3 ans 1/2.

Les revenus de la famille s'élèvent actuellement à 511 francs (allocations de la caisse de chômage).

La petite fille de 3 ans et demi est malade ; elle tousse depuis longtemps. La mère est très inquiète à son sujet. La misère, dit-elle, tue notre enfant qui devrait être mieux nourri. Il devrait prendre, entre des médicaments très chers, plus de lait et des œufs. Hélas ! les ressources trop restreintes de la famille ne permettent pas de donner à la petite fille ce qui est indispensable pour ne pas mourir. Les parents se privent pour garder le plus longtemps possible leur « petit trésor ». C'est pour lui qu'ils continuent à occuper une maison d'un loyer élevé, mais située dans un quartier salubre. Pendant tout l'été, l'enfant reste dehors, installé sur un paillason étendu devant la porte.

Ménage de 6 personnes : le père, 44 ans ; la mère, 40 ans ; quatre enfants, 19, 14, 10 et 9 ans.

Avec des revenus de 1,600 à 1,900 francs par mois, la famille n'a jamais connu le bien-être. Elle a toujours vécu misérablement. Le chômage qui dure depuis 7 mois est venu aggraver la situation.

La mère parle avec tristesse de ses enfants morts, et surtout de celui qu'elle a perdu il y a trois mois. « C'est la misère, dit-elle, qui l'a tué. Cet enfant n'aurait pas dû mourir, mais avec nos 1,000 francs de revenus nous ne pouvions pas lui donner ce que son état de santé exigeait. »

Ménage de 3 personnes : le père, 35 ans ; la mère, 34 ans ; un enfant, 4 ans.

Au lieu de 2,400 francs, le ménage ne dispose plus que de 524 francs par mois. Il a fallu changer com-

plètement le mode de vie de la famille. A la détresse du chômage s'ajoute encore la maladie de la petite fille. Le père et la mère se privent à l'extrême pour pouvoir donner à leur « trésor » tout ce qui lui est nécessaire pour rester en vie.

L'enfant souffre énormément la nuit et réclame alors beaucoup de soins. La santé de la mère s'en ressent. Cette femme est d'une maigreur excessive. L'anémie et la maladie la guettent à son tour. Elle peut heureusement compter sur son mari. Celui-ci s'occupe du ménage et fait maintes fois la lessive.

Ménage de 3 personnes : le père, 23 ans ; la mère, 26 ans ; un enfant, 3 ans.

Le ménage disposait avant la crise d'un revenu de 1,150 francs par mois. Le chômage a diminué les revenus de plus de 58 p. c. Les allocations de chômage s'élèvent à 483 francs

La mère est désolée parce qu'elle ne peut donner à son enfant tous les soins que requiert son état de santé.

Ménage de 6 personnes : le père, 54 ans ; la mère, 52 ans ; quatre enfants, 19, 15, 12 et 10 ans.

Le revenu du ménage, s'élevant avant la crise jusqu'à 1,348 fr. 10, est diminué jusqu'à 697 fr. 20 par le chômage

Le mari et sa femme ont une grande inquiétude. La fille aînée, « victime de la sous-alimentation pendant la guerre », est malade. Elle est toujours aux mains des médecins et il est à craindre qu'elle ne pourra jamais travailler. Si le père continue à chômer, il ne sera plus possible de donner à la malade les « choses chères » qui la maintiennent en vie.

Si ces trop rares études montrent que l'état de santé des enfants de chômeurs est en général mauvais, elles ne nous donnent pas de chiffres exacts à ce sujet. Mais nous ne pensons pas exagérer en disant que 20 à 25 p. c. des enfants de chômeurs sont débiles. Quand on sait que les enfants de chômeurs forment environ 25 p. c. de la population scolaire de tout le pays, l'on comprend le danger que cette situation représente pour l'avenir du peuple belge en général et de notre classe ouvrière en particulier.

Les causes essentielles de la mauvaise santé des enfants de chômeurs sont l'alimentation insuffisante, le manque de vêtements et les logements insalubres.

En ce qui concerne l'alimentation.

Le rapport des instituteurs de Liège dit : « L'avis général des maîtres, des médecins, est que la plupart des enfants sont, à l'heure actuelle, suffisamment nourris, ceci ne signifiant pas que la nourriture est assez substantielle et est celle qui convient. On nous signale que les parents s'imposent tous les sacrifices pour donner à leurs enfants la nourriture que réclame leur formation. »

A cela les enquêteurs ajoutent qu'« il est difficile d'établir, en dehors de l'examen médical par une enquête à domicile, et sur le seul aspect extérieur, si un enfant est sous-alimenté. Sous ce rapport, l'enquête semble donc assez superficiellement faite. Néanmoins, sur 14,295 réponses reçues, 612 enfants sont signalés sous-alimentés, soit 4 p. c. De ces 612 enfants, 233 sont des enfants de chômeurs complets et 277 de chômeurs partiels.

Le tableau suivant, rédigé également par les instituteurs liégeois, donne quelques détails sur la nature

de la nourriture des enfants qui peuplent les écoles de Liège.

	Nombre d'enfants qui reçoivent			
	tous les jours	2 ou 3 fois par semaine	rarement	ne reçoivent jamais
des œufs	515	520	313	102
du beurre	1,181	49	63	66
de la viande	643	474	298	30
du lait	830	238	234	144
des légumes	775	447	190	52
des friandises . . .	565	451	339	102

Nombre d'enfants privés d'un repas 92
 Nombre d'enfants privés de deux repas 2

L'enquête du docteur Coole à Anvers signale 40 p. c. d'enfants sous-alimentés.

L'enquête de la Fédération des Syndicats du Centre, qui constata 502 enfants débiles sur 585 enfants relevés, indique dans 424 cas le manque de nutrition comme cause de la débilité. Evidemment, ces chiffres ne peuvent être considérés comme représentatifs, mais ils indiquent l'existence du danger.

Il est à regretter que l'absence d'une statistique officielle ou d'une enquête suffisamment vaste ne nous permet pas de connaître l'étendue exacte de ce mal.

Vêtement.

Même si nous ne disposons pas de renseignements complets à ce sujet, tous les enquêteurs et tous ceux qui s'intéressent au sort des enfants de chômeurs sont d'accord pour dire que ces enfants sont de plus en plus insuffisamment vêtus.

L'effort principal de l'action de secours de la Fédération des Syndicats du Centre s'est concentré sur la distribution des vêtements.

Les instituteurs de Liège consacrent au problème du vêtement un chapitre spécial qui commence par cette phrase significative: « C'est dans le vêtement que s'accuse surtout, pour l'instant, la misère qui étirent la plus grande partie de la classe ouvrière. » Le nombre d'enfants mal vêtus qu'ils signalent est considérable. Les chiffres et les explications qu'ils donnent à ce sujet (1) sont pleins de signification.

Une autre question très importante est celle du

Logement.

Un grand nombre de chômeurs habitent des logements insalubres. Ceci exerce une influence néfaste sur les enfants qui doivent vivre dans un milieu malsain. Le danger qu'offrent les taudis à la santé publique a été souvent relevé. Le chômage condamne un grand nombre d'hommes à occuper des taudis. Ici non plus nous n'avons pas des chiffres exacts, mais le phénomène est général.

Presque tous les chômeurs relevés par l'enquête

(1) Livre cité ci-dessus, pp. 34-38.

de la Fédération des Syndicats du Centre sont mal logés. Les instituteurs de Liège ont fait les mêmes observations. Ils en donnent de nombreux exemples (1). Pour ce qui concerne les constatations de Jacquemyns en ce domaine, il faudrait presque citer d'un bout à l'autre les quatre volumes relatifs à ses enquêtes à Bruxelles, à Bruges, à Anvers et à Liège. Partout c'est la même misère du point de vue logement. Comment les enfants, vivant dans ces milieux, pourraient-ils être bien pourtant?

* * *

Dans notre lutte contre le chômage une juste connaissance de la situation réelle serait un avantage considérable. Pour pouvoir combattre ce fléau, il faudrait que nous puissions frapper l'opinion publique avec des arguments, faits et chiffres, empruntés à la réalité. Or, cette réalité, nous l'ignorons. Nous la soupçonnons mais nous ne la connaissons pas suffisamment.

Il y a lieu d'insister encore une fois sur l'insuffisance totale des statistiques officielles. L'*Annuaire statistique de Belgique* ne publie qu'une fois par 5 ans un relevé des causes de décès par âge. Le dernier date de 1930. Depuis lors, la crise a fait son entrée, mais l'Office central de statistique ne nous fournit aucune indication sur les effets que la crise exerce sur la santé publique!

Le chômage et l'esprit des enfants.

Seule l'enquête liégeoise a prêté attention à ce problème. Elle résume ses observations comme suit:

« Manque d'attention. Travail intellectuel pénible. Manque d'énergie et de volonté. Enfants vite fatigués. Laisser aller. Baisse du niveau intellectuel. Moins de mémoire... »

Cela indique une situation inquiétante et nous sommes en droit de demander au Gouvernement de quelle façon il compte remédier à cette situation qui menace de devenir catastrophique. Ce n'est certainement pas par sa politique actuelle si bien résumée par l'enquête des instituteurs de Liège en les phrases suivantes:

« Or, c'est au moment même où l'enfant réclame toute l'attention et tous les soins du maître que l'on diminue les ressources de celui-ci, qu'on augmente le nombre d'élèves par classe, que l'on veut faire, à tout prix, des économies sur les fournitures classiques et le matériel didactique, que l'on empêche la construction de bâtiments salubres, que l'on néglige l'hygiène scolaire et l'organisation de l'inspection médicale, que l'on veut porter atteinte aux méthodes nouvelles là où on est parvenu à en faire admettre l'application. »

(1) Livre cité ci-dessus, pp. 40-47.